



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-89732>

Département(s) de publication : **06, 31, 33, 75, 93, 94**

Annonce n° **26-89732**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Association Foncière Logement

Forme juridique de l'acheteur : Entreprise publique

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Contrat de mandat de gestion locative et technique d'ensembles immobiliers appartenant aux SCI de l'Association Foncière Logement

Description : Cette consultation concerne la gestion locative et technique de 54 ensembles immobiliers (dont 431 existants et 23 neufs) totalisant 10.615 logements situés sur l'ensemble du territoire national (69 départements). La présente consultation concerne deux types de mission : 1°) l'administration de biens, complète, d'un ensemble immobilier ; la gestion locative et technique sera globale et concernera à la fois les parties privatives et les parties communes, partielles ou totales ; 2°) l'administration de biens de logements situés dans des ensembles immobiliers en copropriété ; la gestion locative et technique ne concernera que les parties privatives, ainsi que la gestion des relations avec le syndic et la représentation du mandant. Dans les deux cas la mission englobe la recherche de locataires pour les logements vacants sauf avis contraire de l'Association. Elle concerne deux types de biens différents : - Logements à loyers conventionnés : programmes conventionnés déjà en service pour lesquels le mandat de gestion actuel arrive à son terme - Logements à loyers libres : programmes à loyer libre déjà en service (pour lesquels le mandat de gestion actuel arrive à son terme), ou neufs (dont la livraison correspond à la date d'effet du mandat, réalisés dans des quartiers à dominante de logement social, ou à proximité immédiate) Les conditions générales des mandats sont identiques pour les deux types de biens, mais les conditions particulières diffèrent selon que les programmes sont neufs ou existants. • Le gestionnaire sera le mandataire des SCI propriétaires ; il devra gérer l'ensemble immobilier au nom et pour le compte du mandant, dans le respect des dispositions de la loi dite loi « Hoguet » du 2 janvier 1970, et des textes venus la compléter ou la modifier et également de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR). A cet égard, il est précisé que les missions objet des contrats conclus avec les gestionnaires sont pleinement soumis à l'ensemble de cette réglementation ou toute réglementation ultérieure, sans qu'il soit nécessaire

de modifier les mandats, et que les gestionnaires sont tenus d'une obligation de respect cette réglementation dans la réalisation de l'ensemble des actes et prestations objet des mandats de gestion ; • Il devra assurer au mieux des intérêts du mandant la gestion administrative de l'ensemble immobilier (validation des dossiers des candidats locataires et organisation des visites, gestion des baux de location et de l'APL, gestion du contentieux locatif, administration de l'ensemble immobilier, gardiennage, etc.). • Il assurera également la gestion technique de l'ensemble immobilier, y compris la prise de possession des biens neufs au cours de laquelle il représentera le mandant, les états des lieux, les contrats de maintenance et d'entretien, les travaux d'entretien courant, les travaux de gros entretien et de grosses réparations, la gestion des sinistres, la consultation des entreprises. • Il procédera à la gestion comptable et à la reddition des comptes. • Il devra assurer l'information du mandant par un « reporting » permanent et régulier, en utilisant des supports mis à sa disposition par le mandant (notamment un portail Internet), dans des délais déterminés sous peine de sanctions. Il se soumettra à tous les contrôles, enquêtes et audits, directs du mandant ou que celui-ci fera réaliser par des intervenants extérieurs ou encore qui seraient réalisés par les organismes de contrôle auxquels le mandant est soumis (exemple : audit ou enquête de l'Ancols ou de la Cour des comptes). Il s'engage à fournir toutes explications et documents qui lui seraient réclamés et à coopérer de bonne foi avec Foncière logement, ses filiales et les organismes de contrôle

Identifiant de la procédure : e039173e-30c5-425c-9953-0dfd857351e9

Identifiant interne : AOGL-25

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5. La participation du candidat à l'appel d'offres vaut acceptation sans réserve du présent règlement de la consultation ainsi que des pièces du contrat conclu au terme de la procédure de mise en concurrence.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 70300000 Services d'agence immobilière prestés pour le compte de tiers

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires : Au total, 69 départements dont notamment les 06, 13, 31, 33, 92, 93, 94,

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 60,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée

Informations complémentaires : Le présent marché est réservé aux professionnels habilités à exercer des activités immobilières conformément aux dispositions de la loi n°

70-9 du 2 janvier 1970 dite "loi Hoguet" et à son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972. Les candidats devront justifier de la détention : • de la carte professionnelle G (Gestion immobilière), pour les activités de gestion locative. • Et de la carte professionnelle T (Transaction sur immeubles et fonds de commerce), pour les activités de vente, d'achat, de location ou de cession de biens immobiliers ; Ces cartes doivent être en cours de validité et délivrées par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) compétente. La consultation est réservée : - Pour les professionnels de l'immobilier disposant de plusieurs agences : à chaque agence souhaitant concourir (inscription identifiée par le SIRET) - Pour les professionnels de l'immobilier ne disposant pas d'agence : au niveau du cabinet lui-même (inscription identifiée par le SIRET) Les réponses globales de professionnels couvrant plusieurs agences, ne sont pas acceptées.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Prevessin Moens

Description : Ensemble immobilier

Identifiant interne : 0313

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 70300000 Services d'agence immobilière prestés pour le compte de tiers

Options :

Description des options : renouvelable 2 fois par tacvite reconduction, sauf dénonciation expresse prévue dans les conditions générales du mandat

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Prevessin Moens

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 3 An

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 7,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Pour chaque ensemble immobilier, l'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée sur la base des trois critères suivants : Critère n°1 : évaluation du questionnaire technique, noté sur 160 points et qui représente 50% du total de la note finale. Ce critère est analysé et noté au regard des réponses apportées par les candidats au questionnaire technique, sur la base de sous-critères Critère n°2 : Prix de la prestation, qui représente 30% du total de la note finale. Formule de calcul retenu = (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) * 30. Critère n°3 : Capacité et délai d'intervention sur le programme, qui représente 20% du total de la note finale Barème relatif à la capacité à l'agence à intervenir rapidement sur le programme depuis l'agence en voiture ou transports en commun. - Intervention en moins de 45 mn : 20 points - Intervention entre 45 mn et 90 mn : 19 points - Intervention entre 90 mn et 120mn : 15 points - Intervention en plus de 120mn : 3 points

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://ao-gestion.foncierelogement.com>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://ao-gestion@foncierelogement.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variante : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 13/11/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : L'exécution du contrat nécessitera une agence ou une présence locale pendant toute la durée du mandat

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Association Foncière Logement

Informations relatives aux délais de recours : Les informations relatives aux délais et voies de recours peuvent être sollicitées auprès : Tribunal Judiciaire de Paris - Parvis du Tribunal de Paris, 29-45 avenue de la Porte de Clichy, 75859 PARIS CEDEX 17 - Téléphone : 01 44 32 51 51 - URL : <https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75>

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Association Foncière Logement

Numéro d'enregistrement : 443 966 510

Adresse postale : 21 quai d'Austerlitz

Ville : Paris

Code postal : 75013

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : ao-gestion@foncierelogement.com

Téléphone : 0622711472

Adresse internet : <https://www.foncierelogement.com/>

Profil de l'acheteur : <https://ao-gestion.foncierelogement.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Association Foncière Logement

Numéro d'enregistrement : France

Numéro d'enregistrement : 443 966 510

Adresse postale : 21 quai d'Austerlitz

Ville : Paris

Code postal : 75013

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : contact1@managementimmobilierconseil.com

Téléphone : 0622711472

Adresse internet : <https://www.foncierelement.com/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8ed71b97-5978-4d79-9e59-97fe87ac4a5c - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/09/2026 à 15:50

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/09/2026